

SESSION 2023

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

Concours externe - Concours externe spécial langue régionale - Troisième concours
Second concours interne - Concours interne spécial langue régionale

Troisième épreuve d'admissibilité

**Épreuve écrite d'application dans le domaine
Histoire, géographie, enseignement moral et civique**

L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente.

Au titre d'une session, la commission nationale compétente détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat

Durée : 3 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout document et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Composante histoire (12 points)

1. Dans le cadre du thème 3 du programme d'histoire de CM2, vous choisissez d'aborder le régime de Vichy.

Indiquez les caractéristiques de ce régime que vous présenterez aux élèves. Quand cela est possible, mettez ces caractéristiques en rapport avec un ou plusieurs document(s) du dossier documentaire.

2. Vous consacrez une séance ou une partie de séance à la collaboration.

Indiquez ce que vous voulez que les élèves apprennent.

Choisissez un ou deux document(s) du dossier documentaire puis détaillez l'exploitation pédagogique que vous en ferez, en précisant la compétence principale que vous souhaitez que les élèves développent.

Composante enseignement moral et civique (8 points)

3. Vous enseignez en classe de CM2. Vous êtes témoin d'une situation similaire à celle présentée dans le document 8, et vous réagissez : quelle(s) valeur(s) et quelle(s) règle(s) rappelez-vous ? Quelle place donnez-vous à la parole des élèves ?

4. Dans un second temps, vous souhaitez travailler sur le respect d'autrui dans le cadre du traitement du programme d'enseignement moral et civique (EMC). Quelle séance d'EMC proposez-vous (résultats attendus, intitulé, différentes phases) ?

Sommaire du dossier documentaire¹

1. Extraits de : Programme d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3), *Bulletin officiel de l'éducation nationale*, n° 31, 30 juillet 2020.
2. Carte de la France après l'armistice de 1940.
3. Extraits de : Henry Rouso, *Le régime de Vichy*, PUF, éd. 2019.
4. Photographie de presse, agence Trampus, bureau de Vichy, sans date.
5. Eric Castel (1915-1997), affiche, 1943. Paris, Musée de l'Armée.
6. Photographie prise durant un discours de René Bousquet, secrétaire général à la Police, septembre 1942. Archives nationales, Département de l'action culturelle et éducative.
7. Photographie d'une rafle dans le 11^e arrondissement de Paris à l'encontre des juifs (20 août 1941). Paris, Bibliothèque historique de la ville de Paris.
8. Théo Calméjane (1989-), dessinateur, illustration pour un cahier d'éducation civique, Éditions Nathan, site de l'auteur.
9. Ministère de l'intérieur, définition de l'injure.
10. Extraits de : Programme d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3), *Bulletin officiel de l'éducation nationale*, n° 31, 30 juillet 2020.

¹ Les références précises sont fournies avec chaque document.

Document 1

Extraits de : Programme d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3), *Bulletin officiel de l'éducation nationale*, n° 31, 30 juillet 2020.

Histoire

En travaillant sur des faits historiques, les élèves apprennent d'abord à distinguer l'histoire de la fiction et commencent à comprendre que le passé est source d'interrogations.

Le projet de formation du cycle 3 ne vise pas une connaissance linéaire et exhaustive de l'histoire. Les moments historiques retenus ont pour objectif de mettre en place des repères historiques communs, élaborés progressivement et enrichis tout au long des cycles 3 et 4, qui permettent de comprendre que le monde d'aujourd'hui et la société contemporaine sont les héritiers de longs processus, de ruptures, de choix effectués par les femmes et les hommes du passé.

Si les élèves sont, dans un premier temps, confrontés aux traces concrètes de l'histoire et à leur sens, en lien avec leur environnement, ils sont peu à peu initiés à d'autres types de sources et à d'autres vestiges, qui parlent de mondes plus lointains dans le temps et l'espace. Ils comprennent que les récits de l'histoire sont constamment nourris et modifiés par de nouvelles découvertes archéologiques et scientifiques et des lectures renouvelées du passé.
[...]

Si le programme offre parfois des sujets d'étude précis, les professeurs veillent à permettre aux élèves d'élaborer des représentations globales des mondes explorés. L'étude de cartes historiques dans chaque séquence est un moyen de contextualiser les sujets d'étude. Tous les espaces parcourus doivent être situés dans le contexte du monde habité dans la période étudiée. Les professeurs s'attachent à montrer les dimensions synchronique ou diachronique des faits étudiés. Les élèves poursuivent ainsi la construction de leur perception de la longue durée.
[...]

Classe de CM2	
Repères annuels de programmation	Démarches et contenus d'enseignement
Thème 3 - La France, des guerres mondiales à l'Union européenne	
<ul style="list-style-type: none"> - Deux guerres mondiales au vingtième siècle. - La construction européenne. 	<p>À partir des traces de la Grande Guerre et de la Seconde Guerre mondiale dans l'environnement des élèves (lieux de mémoire et du souvenir, paysages montrant les reconstructions, dates de commémoration), on présente l'ampleur des deux conflits en les situant dans leurs contextes européen et mondial.</p> <p>On évoque la Résistance, la France combattante et la collaboration. On aborde le génocide des Juifs ainsi que les persécutions à l'encontre d'autres populations.</p> <p>L'élève découvre que des pays européens, autrefois en guerre les uns contre les autres, sont aujourd'hui rassemblés au sein de l'Union européenne.</p>

Document 2

Carte de la France après l'armistice de 1940, établie d'après celle d'Yvain Roué et Philippe Grange-Ponte, 2001-2012, [La France après l'armistice de 1940](#)



- | | |
|--|--|
|  Zone occupée |  Ligne de démarcation |
|  Zone interdite |  Ligne Nord-Est |
|  Zone rattachée au commandement militaire allemand de Bruxelles |  Zone d'occupation italienne [du 25 juin 1940 au 8 septembre 1943] |
|  Région annexée au Reich |  Zone d'occupation italienne du 11 novembre 1942 au 8 septembre 1943. |
|  Zone non occupée [envahie par les forces allemandes le 11 novembre 1942] |  Bande littorale interdite [à partir de 1941] et zone frontalière interdite [à partir de mars 1943] |

© cartographie Réseau Canopé, 2016.

[Enseigner la Résistance \(reseau-canope.fr\)](#) consulté le 15/11/2022

Document 3

Extraits de : Henry Rousso, *Le régime de Vichy*, PUF, « Que sais-je ? », éd. 2019, p. 120-123.

A-t-il [le régime de Vichy] été responsable d'une guerre civile ? Cette notion a-t-elle même une pertinence dans le cadre de la France de l'époque ? Certains historiens récusent la notion, arguant du faible nombre relatif des victimes dues aux affrontements internes ou encore de l'absence d'équilibre des forces entre deux camps bien délimités, au contraire de ce qui se passe en Grèce ou en Yougoslavie au sortir du conflit mondial. S'il y a bien eu un risque de guerre civile, notamment en 1943-1944, il aurait été finalement écarté faute de mobilisation suffisante de part et d'autre, à cause de l'attentisme de la majorité des Français, et parce que la transition politique s'est faite sans heurts, le Gouvernement provisoire* s'emparant d'un pouvoir laissé vacant et contenant les ambitions des forces centrifuges comme les communistes.

Toutefois, hormis les arguments quantitatifs, on peut d'abord constater que la souveraineté française a été partagée entre deux autorités rivales, dans un rapport de force qui s'est inversé depuis le triomphe du pétainisme de juin 1940 jusqu'à la reconnaissance de la France libre comme puissance belligérante, et finalement victorieuse en 1944. Pétain et Vichy ont bénéficié, au début, d'une légitimité de fait auprès de l'opinion intérieure comme sur la scène internationale, mais ils ont dû céder progressivement le pas au général de Gaulle et à la Résistance. [...] Enfin, le choix de la collaboration par Vichy n'a pas seulement constitué une réponse à la défaite, mais la condition d'une transformation radicale de la société française, par la persuasion, par la contrainte et contre des ennemis intérieurs désignés à l'avance. Il y a d'ailleurs une forte corrélation entre la guerre civile et l'occupation étrangère, une situation générale dans toute l'Europe occupée avec des degrés variables : la guerre civile en France, même si elle a été limitée, s'inscrit autant dans les affrontements séculaires internes que dans la guerre totale opposant le fascisme et le nazisme, le communisme et la démocratie.

Pour autant, Vichy a-t-il été fasciste ? Si l'on adopte des critères stricts, la réponse est négative. La prise du pouvoir s'est faite par des élites en place et non par une mobilisation populaire canalisée par un parti unique. Faute de disposer d'une telle structure, Vichy s'est appuyé pour gouverner plutôt sur des corps traditionnels : l'administration, la police, la magistrature, l'armée, l'Église, le catholicisme antirépublicain exerçant une influence déterminante, au contraire des systèmes fascistes. Si l'Etat joue un rôle prépondérant, le dirigisme totalitaire n'est pas le seul mode de gouvernement. Vichy compte sur l'appui spontané et la mobilisation de la société civile dans des domaines comme la famille, la jeunesse, la culture. Enfin, Vichy n'a pas par définition d'ambition expansionniste, sinon le maintien de l'influence française dans les colonies.

D'un autre côté, Vichy gravite dans une configuration fasciste. Il véhicule une idéologie hostile aux Lumières, fondée sur une conception fermée de la communauté nationale. Il adopte lui aussi un langage « révolutionnaire » et cherche à mobiliser les masses derrière un chef charismatique. Il utilise lui aussi le potentiel des anciens combattants et la mémoire de la Grande Guerre – à cette différence près que la France est sortie victorieuse en 1918. Lui aussi pratique une violence d'Etat qui se traduit par des formes d'ingénierie sociale contre les éléments à exclure (juifs, étrangers, communistes).

Dès lors, il est moins essentiel de savoir si Vichy appartient stricto sensu à la catégorie des régimes fascistes que de retenir son adhésion à une Europe nazie, dont il a été un allié important sinon décisif. Si la France de Vichy offre un cas singulier dans l'Europe occupée, du moins jusqu'à l'invasion de la zone libre, il faut se garder d'en exagérer les traits : la collaboration avec les nazis, ou encore la thématique de la Révolution nationale se retrouvent

à l'échelle du continent. Quant à la nature du régime, elle peut se définir comme relevant d'une dictature charismatique qui emprunte à la fois au césarisme et au fascisme, à la tradition et la modernité de l'époque. [...]

En ce sens, Vichy s'inscrirait dans une certaine continuité avec la III^e République, dont il prolonge quelques réalisations, y compris lorsqu'elles ont été initiées par le Front populaire : consolidation de l'État-providence ou de l'État-entrepreneur, politiques familiales, éducatives ou culturelles. Néanmoins, ce qui domine sans ambiguïté, c'est bien la rupture majeure avec la pratique et l'esprit républicains : pouvoir absolu de l'exécutif, absence de représentation élue, mise sous tutelle des pouvoirs locaux, conception exclusive et organiciste de la citoyenneté, suspension des libertés.

Quel héritage le régime a-t-il laissé ? Sur le plan des politiques publiques, plusieurs de ses réformes ont été entérinées à la Libération, même si elles ont été aménagées dans un cadre démocratique : le néocorporatisme industriel, l'organisation policière, les politiques sociales, qui s'insèrent peu ou prou dans un mouvement de longue durée des sociétés contemporaines. En revanche, il ne reste pas grand-chose de son projet « révolutionnaire ». Quant à l'impact du pétainisme originel, il a certes laissé des traces dans l'opinion, de même que l'héritage de Vichy a été revendiqué par une partie de l'extrême droite, au moins jusqu'à la fin de la guerre d'Algérie. Mais c'est le gaullisme qui a refondé les bases de la droite française, l'héritage vichyste constituant plutôt un frein.

* [Le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) est proclamé à Alger le 3 juin 1944. C'est un moment important de la reconstruction politique de la France, voulue par la Résistance extérieure et intérieure. La IV^e République lui succède fin 1946.]

Document 4

Photographie de presse, agence Trampus*, bureau de Vichy, 13 cm x 18 cm, sans date.



* L'agence Trampus est l'une des agences qui assuraient l'essentiel des reportages de l'État français pendant l'Occupation. Ses biens ont été confiés à la SNEP (Société nationale des entreprises de presse) après la Libération.

[Fichier:Mère de famille et enfants - portrait Pétain.jpg — Wikipédia \(wikipedia.org\)](#) consulté le 15/11/2022

Document 5

Éric Castel (1915-1997), affiche, format rectangulaire (56 x 38), 1943. Paris, Musée de l'Armée.



© Paris – Musée de l'Armée, Dist. RMN-Grand Palais / Laurent Sully-Jaulmes.

La collaboration par le travail - Histoire analysée en images et œuvres d'art | <https://histoire-image.org/> consulté le 15/11/2022

Document 6

Photographie prise durant un discours de René Bousquet, secrétaire général à la Police, devant les élèves de l'école des Groupes mobiles de réserve (GMR) d'Aincourt, en septembre 1942, extraite de : Archives nationales, Département de l'action culturelle et éducative | Service éducatif, *La Répression durant la Seconde Guerre mondiale* (dossier pédagogique), Dossier n° 05 « Bousquet au service de l'Allemagne », décembre 2010, p. 23.

Créés en 1941, les GMR sont fortement engagés dans la lutte contre la Résistance à partir de l'automne 1943.



© Archives nationales.

Cote Archives nationales au moment de la parution du dossier : Album MI5 (Vichy), cotation provisoire.

[La répression durant la Seconde Guerre mondiale - dossier pédagogique \(fondationresistance.org\)](http://fondationresistance.org) consulté le 30/11/2022

Document 7

Photographie d'une rafle dans le 11^e arrondissement de Paris à l'encontre des juifs, contraints de monter dans un autobus les conduisant à Drancy (20 août 1941). Paris, Bibliothèque historique de la ville de Paris.



© BHVP / Roger-Viollet.

Référence : Laurent Joly, *La Rafle du Vel d'Hiv. Paris. Juillet 1942*, éditions Grasset & Fasquelle, 2022, 387 p., singulièrement cahier photo n° 7 et chapitre 7 « La rafle après la rafle », p. 219-248.

Document 8

Théo Calmégane (1989-), dessinateur, illustration pour un cahier d'éducation civique, Éditions Nathan, site de l'auteur.



© Théo Calmégane.

<https://theocalmejane.com/filter/publications/Cahier-EMC-college-Nathan> consulté le 19/11/2022

Document 9

Ministère de l'intérieur, définition de l'injure.

L'injure est punie par la loi. L'injure peut être privée ou publique. Elle peut aussi avoir un caractère raciste, sexiste ou homophobe. Les sanctions pénales tiennent compte de ces différents éléments. L'injure publique relève d'une procédure spécifique qui permet de la réprimer tout en préservant la liberté d'expression.

[...]

Une injure est une parole, un écrit, une expression quelconque de la pensée adressés à une personne dans l'intention de la blesser ou de l'offenser.

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/injure> consulté le 19/11/2022

Document 10

Extraits de : Programme d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3), *Bulletin officiel de l'éducation nationale*, n° 31, 30 juillet 2020.

Enseignement moral et civique

[...]

Cycle 3

Respecter autrui

[...]

Connaissances et compétences associées	Objets d'enseignement
<p>Le respect d'autrui Respecter autrui et accepter les différences.</p> <ul style="list-style-type: none">• Respect des différences.• Les préjugés et les stéréotypes.• L'intégrité de la personne. <p>Respecter les engagements pris envers soi-même et envers les autres. Manifester le respect des autres dans son langage et son attitude.</p> <p>[...]</p> <ul style="list-style-type: none">• Avoir conscience de sa responsabilité individuelle. <p>Nuancer son point de vue en tenant compte du point de vue des autres.</p> <ul style="list-style-type: none">• Savoir identifier les points d'accord et les points de désaccord.• Respecter le droit des autres à exprimer leur opinion.• Aborder la notion de tolérance.	<p>Le respect des autres dans leur diversité : les atteintes à la personne d'autrui (racisme, antisémitisme, sexisme, xénophobie, homophobie, harcèlement, etc.). Le respect de la diversité des croyances et des convictions. Situations à aborder : racisme, antisémitisme, sexisme, xénophobie, homophobie, handicap, harcèlement.</p> <p>[...]</p> <p>Le respect par le langage : les règles de civilité et de la politesse. Le respect du corps, de l'environnement immédiat et plus lointain. Le respect des biens personnels et collectifs. Le respect de sa sécurité et de celle des autres par la conformité aux règles de prudence.</p> <p>[...]</p> <p>Identifier points d'accord et de désaccord dans le cadre de chaque discussion réglée.</p>